NAPPERT MÉTIVIER
BIJOUTERIE

Bijouterie Nappert Métivier
219, boul. des Bois Francs Sud, Victoriaville, QC G6P 4S9
819 752-6000 - infometivier@gmail.com - https://www.nappertmetivier.com/

Le « Concours – **80e anniversaire de la Bijouterie Nappert Métivier!** » est organisé par la **Bijouterie Nappert Métivier** dont la place d'affaires est située au *219, boul. des Bois-Francs Sud, Victoriaville, QC G6P 4S9*. Le concours se déroule du **1er novembre 2026** à 0h01 (heure de l'Est) au **24 décembre 2026** à 23h59 (heure de l'Est).

Conditions d'admissibilité

Ce concours s'adresse aux personnes de plus de 18 ans, résidents du Canada. Sont exclus les employés de la Bijouterie Nappert Métivier, leurs agences de publicité et de promotion, les fournisseurs du prix reliés au présent concours ou de tout autre intervenant directement lié à la tenue de ce concours, leur famille immédiate, leur conjoint légal ou de fait et toutes les personnes avec lesquelles ces employés, représentants et agents sont domiciliés.

La période de participation au concours débute le **1er novembre 2026** à 0h01 (heure de l'Est) et se termine le **24 décembre 2026** à 23h59 (heure de l'Est). Pour être admissibles au tirage, les participants doivent **procéder à un achat en ligne ou en magasin** durant la période du concours. Ils doivent également être **présents** lors du tirage au sort qui aura lieu le **mercredi 13 janvier 2027 entre 17 et 19 heures** au (lieu nom et coordonnées) en présence de tous les finalistes.

Comment participer

Pour participer, les participants doivent procéder à un achat en ligne ou en magasin durant la période du concours. Chaque tranche d'achat de 80 $ offre une chance de devenir finaliste et de participer au tirage final le 13 janvier 2027 entre 17 et 19 heures au Club de golf de Victoriaville, 223 Rue Perreault, Victoriaville, Québec.

Lors de son achat, le participant doit s'inscrire au concours en complétant un coupon de tirage (disponible en magasin pour les achats directement à la bijouterie et

complété par téléphone pour les achats en ligne); en y mentionnant ses coordonnées afin de pouvoir communiquer avec lui et l'inviter à la soirée du 13 janvier 2027. Pour chaque tranche d'achat de 80 $, un coupon de participation sera remis. Plus l'achat a de la valeur, plus le participant a de chances d'être finaliste. Les coupons de participation ne sont pas transférés d'une semaine à l'autre. Chaque tirage hebdomadaire se fait parmi les coupons amassés durant la semaine. 10 finalistes seront tirés au sort à chacune des 8 semaines du concours, pour un total de 80 finalistes.

Tirage

Le tirage au sort parmi les **80 finalistes** aura lieu le **13 janvier 2027 entre 17 et 19 heures au Club de golf de Victoriaville**, 223 Rue Perreault, Victoriaville, Québec. Le gagnant devra être **présent** pour réclamer son prix. Le prix sera remis en personne sur les lieux du tirage.

Description du prix

Un **crédit voyage de 8 080 $ chez Escapade Voyages & Aventure.**

Conditions générales

Acceptation du prix

Tout prix devra être accepté tel qu'il est décrit au présent règlement et ne pourra être transféré à une autre personne, substitué à un autre prix ou être échangé en partie ou en totalité contre de l'argent, sous réserve de ce qui est prévu au paragraphe ci-dessous.

Substitution de prix

Dans l'éventualité où, pour des raisons non reliées aux gagnants, La Bijouterie Nappert Métivier ne peut attribuer le prix (ou une portion de prix) tel qu'il est décrit au présent règlement, ils se réservent le droit d'attribuer un prix (ou une portion de prix) de même nature et de valeur équivalente ou, à leur entière discrétion, la valeur du prix (ou de la portion de prix) indiquée au règlement en argent.

Refus d'accepter un prix

Le refus d'une personne sélectionnée au hasard d'accepter un prix selon les modalités du présent règlement libère La Bijouterie Nappert Métivier de toute obligation reliée à ce prix envers cette personne.

Responsabilité des fournisseurs

Toute personne sélectionnée pour le prix reconnaît qu'à compter de la remise du prix en personne, l'exécution des services reliés à ce prix devient l'entière et exclusive responsabilité du gagnant.

Limite de responsabilité - fonctionnement du concours

La Bijouterie Nappert Métivier, leurs agences de publicité et de promotion, leurs employés, représentants et mandataires se dégagent de toute responsabilité relativement au mauvais fonctionnement de toute composante informatique, de tout logiciel ou de toute ligne de communication, relativement à la perte ou à l'absence de communication réseau ou relativement à toute transmission défaillante, incomplète, incompréhensible ou effacée par tout ordinateur ou tout réseau et qui peut limiter pour toute personne la possibilité de lire le règlement de participation ou l'en empêcher. Les bénéficiaires se dégagent aussi de toute responsabilité pour tout dommage ou toute perte pouvant être causé, directement ou indirectement, en tout ou en partie, par le téléchargement de toute page Internet ou de tout logiciel ou autre et par la transmission de toute information visant la participation au concours.

Modifications

La Bijouterie Nappert Métivier se réserve le droit, à son entière discrétion, d'annuler, de terminer, de modifier ou de suspendre le présent concours en tout ou en partie dans l'éventualité où il se manifesterait un événement, une erreur ou toute intervention humaine pouvant corrompre ou affecter l'administration, la sécurité, l'impartialité ou le déroulement du concours tel que prévu dans le présent règlement. Dans tous les cas, La Bijouterie Nappert Métivier, leurs sociétés affiliées, leurs agences de publicité et de promotion, les fournisseurs de produits ou des services liés à ce concours ainsi que leurs employés, agents et représentants, ne pourront être tenus d'attribuer plus de prix que celui indiqué dans le présent règlement ou d'attribuer un prix autrement que conformément au présent règlement.

Limite de responsabilité – participation

En participant ou tentant de participer au présent concours, toute personne dégage de toute responsabilité La Bijouterie Nappert Métivier, leurs sociétés affiliées, leurs agences de publicité et de promotion, leurs employés, agents et représentants de tout dommage qu'elle pourrait subir en raison de sa participation ou tentative de participation au concours.

Autorisation

En participant à ce concours, la personne gagnante autorise La Bijouterie Nappert Métivier, leurs partenaires et représentants à utiliser, si requis, ses nom et prénom, photographie, image, déclaration relative au prix, lieu de résidence et/ou voix à des fins publicitaires sans aucune forme de rémunération.

Identification du participant

Aux fins du présent règlement, le participant est la personne dont le nom apparaît sur le bulletin de participation et c'est à cette personne, le cas échéant, que le prix sera remis si elle est sélectionnée et déclarée gagnante.

Données personnelles

Les renseignements personnels collectés sont utilisés uniquement pour l'administration du concours et ne seront pas vendus à des tiers. En fournissant ces renseignements, les participants consentent à leur utilisation aux fins indiquées.

Paragraphe inexécutable

Si un paragraphe de ce règlement est déclaré ou jugé illégal, inexécutable ou nul par une cour compétente, alors ce paragraphe sera considéré nul, mais tous les autres paragraphes qui ne sont pas touchés seront appliqués dans les limites permises par la loi.

Différends

Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.